

Plan Local d'Urbanisme



6.2.1 – Plan des Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Echelle 1 : 10 500e

Plan réalisé en juillet 2025

Cabinet NOFL-COURTEY, GFEFA

-  A4 - Servitude de passage sur les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
 AS1 - Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine
 Forage - Captage AEP
 Périmètre de protection immédiat
 Périmètre de protection rapprochée
 AS2 - Servitude de protection des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers
 T4 - Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
 PM1 - Plan de prévention des risques naturels
 Zone jaune
 Zone rouge
 Limite communale

Sources : PGI, Géoportail de l'urbanisme

